

## édito

### L'été à Crémieu quand on a 17 ans

**A**cet âge, nos préoccupations consistent à vouloir nous réunir, pour échanger, parler, jouer ensemble, écouter de la musique ou tout simplement nous retrouver. Pour cela, on recherche des endroits où on se sent bien et où on ne dérange pas les autres habitants. Les infrastructures consacrées à la jeunesse se résument presque seulement au city-stade. Il nous permet de nous réunir dans un lieu qui nous est comme réservé et de faire du foot ou autres activités très librement. Seulement il est relativement éloigné du centre et il est souvent sale et dégradé. Le contexte d'isolement crée un climat d'insécurité et certaines activités illicites peuvent dégoûter les jeunes de venir. Du coup, les amateurs de skate se rendent par exemple au nouveau skate-park de Tignieu.

Pour passer l'été à Crémieu, les associations sportives étant en vacances, on aimerait que les équipements (tennis, foot...) soient en libre accès pour profiter de vrais terrains de sport. On aimerait bien un moyen où seraient centralisées les informations concernant les activités possibles pendant cette période, celles de la CCIC et d'autres clubs.

Quand la ville de Crémieu ne suffit pas, si on souhaite aller au cinéma, à la piscine, dans certains grands magasins, on utilise les lignes de bus à disposition, tel que l'EXP4, qui nous permettent de nous déplacer à pratiquement toute heure et facilitent notre mobilité. A échelle plus réduite et à défaut d'avoir une voiture ou un bus, le vélo nous apparaît comme une bonne solution. A quand des pistes cyclables pour rendre ces déplacements moins dangereux ?

*Théo, Benjamin, Léon et Nikita, 17 ans*



## Vous avez dit « slow tourisme » ?

**V**acances, soleil et vieilles pierres peuvent nous inciter à réfléchir sur les attraits de notre secteur.

**C'est en effet avec générosité que la fée Tourisme s'est penchée sur le berceau de Crémieu.**

Située au cœur de la deuxième région touristique de France, avec ses deux millions de visiteurs, à moins de cent kilomètres des six sites les plus fréquentés de Rhône-Alpes, si on excepte Chamonix, notre territoire a en effet tout pour plaire, ne serait-ce que du point de vue géographique.

Pour autant, tous les campings-cars faisant halte à Crémieu se retrouvent-ils à Walibi, au musée des Beaux-Arts de Lyon, au parc animalier de Peaugres, à Villars-les-Dombes, ou au téléphérique de la Bastille à Grenoble ?

La proximité de l'aéroport de St-Exupéry, au centre de la cible Lyon / Genève / Turin, influe-t-elle réellement sur l'occupation des hébergements proposés dans les environs ? Il ressort des échanges avec les hôteliers, loueurs de gîtes, ou de chambres d'hôtes, que ces grands sites ont certes une influence sur la fréquentation de leur établissement, mais les aspirations sont souvent toutes différentes !

Avec la modification des modes de vie, la difficulté est souvent de trouver le week-end ou quelques jours pour s'échapper du quotidien. Souvent ce créneau se libère à la dernière minute. La destination devient secondaire. Pour ce choix, si le bouche à oreille est décisif, le rôle joué par les sites de réservation en ligne va croissant. Mais si l'on se décide rapidement, ce sera toujours pour un lieu qui rassure ! Quant à trouver une occupation, bien souvent aucune ou peu de préparation, on trouvera sur place...

Les lieux touristiques cités plus hauts restent très prisés, mais c'est la tendance du « slow-tourisme » qui a le vent en poupe, un tourisme qui prend son temps avec des expé-

riences humaines sincères !

Ce sont bien souvent les grottes quand il fait chaud, mais aussi la douceur d'une chèvrerie lors d'une porte ouverte, un vernissage, une auberge où le cuisinier n'est pas jaloux de ses secrets, les échanges avec les autres visiteurs ou le producteur lors d'une dégustation de bière ou de vin, un ciné en plein air, un commerçant créant une animation particulière, un concert à l'église, un salon, un marché, un événement sous la halle, ou place de la Nation... Bref les visiteurs veulent vibrer, goûter, s'immerger dans la vie locale tout en prenant leur temps, que ce soit en juillet et

août... et aussi en novembre ou en février !

**Deux nécessités s'imposent : l'implication du plus grand nombre et une parfaite communication.**

Les centaines de bénévoles lors des Médiévales ou le conteur, seul dans le cloître, tous sont au service d'amateurs ou d'un auditoire aux goûts bien différents. Ils deviennent dès lors les collaborateurs irremplaçables des professionnels du tourisme local. Ensuite tous ces événements doivent être connus. Pour que l'information soit efficace, elle doit être diversifiée. Les différentes « newsletters » et notamment celles de l'Office du Tourisme jouent un rôle devenu essentiel. Leur contenu témoigne de la richesse et de la générosité de l'offre proposée localement.

Ne penser tourisme à Crémieu qu'en période estivale devient donc particulièrement réducteur. Ici « la saison » ne se fait pas sur deux mois. Nous avons ainsi la chance d'être des acteurs non intermittents de la vie locale, pour notre bonheur et pour celui de tous ceux qui nous rendent visite !

**Qu'ils soient particulièrement les bienvenus.**



Caroline Snyers



Hocine Hamani



Lucinda Dos Santos



Paul Chemin

## Entrée ouest de Crémieu : Consolider nos quartiers avant d'en créer de nouveaux !

Le projet qui se fera à l'entrée ouest sera déterminant pour le devenir du centre ville. La nouvelle convention EPORA signée le 23 mai en conseil municipal marque une nouvelle étape d'extension de la commune. L'objectif de la convention est de maîtriser le foncier pour des projets futurs qui concernent le devenir des terrains Montginoux, EZT et les parcelles voisines.



— : Terrains concernés par une convention avec l'EPORA

Ce document juridique a été examiné avec attention par les élus de la minorité, dans la mesure où il va avoir un impact considérable dans l'avenir de Crémieu. Pour exemple, ils ont questionné certaines tournures trop vagues comme « une importante opportunité de réalisation de couture urbaine {...}, de développement et de renouvellement urbain {...} au sein d'un tissu urbain mêlant habitat et commerce ». Commerces, renouvellement urbain ?

**Bien sûr, les élus CPC sont favorables au développement de la ville, pour répondre à la demande de nouveaux habitants ; mais pas à n'importe quel prix et surtout pas sans une réflexion approfondie des besoins et des priorités des citoyens. Trop de quartiers sont encore laissés pour compte** (chaussées abîmées, manque d'éclairage, signalétique absente) à tel point que certains habitants ont l'impression de faire à peine partie de Crémieu la Médiévale. Bien entendu, l'animation, la vitalité et la beauté du centre ancien comptent beaucoup pour l'économie et l'image positive de la ville. Et pourtant, on recense déjà plusieurs cessations d'activités commerciales et d'autres s'interrogent sur leur devenir.

Trouver des solutions au maintien des petits commerces, en attirer d'autres est donc devenu un enjeu capital.

Entre autres éléments, nous connaissons déjà le lien entre la fragilité financière des commerçants du centre ville et le supermarché de l'entrée ouest. L'ouverture du dimanche matin, l'ajout d'un rayon presse... ont eu des répercussions qui ont été mesurées précisément par les petits commerçants.

Comment garantir qu'un pôle commercial ne se développera pas dans le secteur de la convention EPORA, y compris sur les terrains limitrophes de Villemoirieu ?

Si l'objectif de la convention est de maîtriser le foncier et d'empêcher le développement d'un nouveau pôle commercial **alors prenons des engagements écrits.**

Comment garantir que les budgets communaux ne vont pas être littéralement absorbés par ce projet phare de l'entrée Ouest pendant les années à venir ?

La ville en a-t-elle réellement les moyens ? La commune en a-t-elle réellement les besoins ?

Le développement de la commune en cohérence avec son centre ancien devrait être décidé en concertation avec tous les acteurs de la ville : habitants, commerçants et représentants politiques.

Dans cet esprit de concertation, plusieurs amendement au budget 2016, rejetés par la majorité, proposaient de réfléchir au réaménagement urbain du centre bourg, à la circulation et au stationnement de la commune, aux modes doux inter-quartiers. De même, la présidente de l'union commerciale avait proposé une commission de travail.

Il semble temps de réunir habitants, commerçants, élus, consommateurs... pour tout mettre en oeuvre pour garder les commerces de proximité à Crémieu et **traiter de manière "équitable" tous les quartiers de la ville.**

## TAFTA : pas concernés ?

Depuis Juillet 2013, est négocié dans le plus grand secret le traité de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne, plus connu sous le nom de **traité transatlantique** ou encore **TTIP** ou **TAFTA** (Transatlantique Free Trade Agreement).

Ce traité aurait des conséquences sur quasiment tous les secteurs de l'économie, de l'agriculture à l'industrie textile, en passant par les services. Il impacterait donc la vie quotidienne de tous les Français.

Le mandat de négociation de la Commission européenne concerne aussi directement les collectivités territoriales, qui pourraient voir leurs prérogatives plier devant les investisseurs privés. Les réglementations municipales pourraient être attaquées devant un tribunal privé supranational si elles étaient perçues par un investisseur privé comme une limitation à son « *droit d'investir ce qu'il*

*veut, où il veut, quand il veut, comme il veut et d'en retirer le bénéfice qu'il veut\* ».*

Obtenir un engagement clair sur le développement durable, la protection réelle des savoir-faire et spécificités de nos produits locaux est loin d'être garanti.

Le député maire de Crémieu a voulu rassurer les agriculteurs de sa circonscription en leur promettant une vigilance de tous les instants sur les articles du traité concernant leur activité.

**Le mandat de négociation de la Commission européenne concerne aussi directement les collectivités territoriales**

Pourtant, il n'a pas été possible de

mettre ce sujet à l'ordre du jour du conseil municipal, comme le demandaient les élus de la minorité. Une simple délibération aurait permis d'affirmer une position claire de rejet de la part de la commune et déclarer symboliquement Crémieu "commune hors TAFTA" en installant des panneaux aux entrées de ville.

\* définition de l'investissement par les lobbies US



## 5 amendements rejetés par la majorité

Comme chaque année, le budget a beaucoup monopolisé les élus de la commune, demandant un travail important.

Les élus CPC ont souhaité participer activement au débat en faisant des propositions concrètes pour la population crémolane.

Ils ont ainsi proposé cinq amendements lors du conseil municipal du 31 mars 2016 :

➤ **Développer les déplacements doux** dans Crémieu et sa périphérie. En effet, l'automobile n'est pas le seul mode de déplacement de proximité, tout particulièrement dans une commune historique où le bâti ancien permet difficilement de répondre aux contraintes liées à la circulation.

➤ **Renforcer l'objectif pédagogique des Médiévales**, en créant un volet historique et patrimonial proposé aux Crémolans dans les semaines précédant ou succédant

aux festivités annuelles.

➤ **Analyse des besoins sociaux** des habitants de Crémieu : une "photographie sociale" de la population pour mettre en place une politique adaptée à partir de données statistiques.

➤ **Baisser de moitié le budget consacré aux caméras de surveillance** (130 000€), car les études scientifiques sur le sujet ne démontrent pas leur efficacité.

➤ **Réflexion sur le réaménagement urbain du centre bourg**, la circulation, le stationnement pour trouver des solutions aux difficultés actuelles de l'activité commerciale liées à la baisse de fréquentation du centre ville.

**La majorité a rejeté tous ces amendements, ce qui a conduit les élus minoritaires à s'abstenir lors du vote du budget 2016.**

## Coup de sifflet !

Arbitral, arbitraire, ces deux mots sont actuellement chargés de connotations négatives ; pourtant ils ont la même origine que « arbitre ».

**Avec son sifflet, l'arbitre est garant de neutralité, de probité, d'expertise, et quoi qu'en disent les supporters il n'est pas toujours vendu. Mais il décide seul.**

Récemment on a beaucoup parlé de tribunaux « arbitraux » au sujet de l'affaire Tapie et du traité tran-



satlantique (TAFTA). Un tribunal arbitral est une juridiction privée qui fait abstraction des lois, officie de manière confidentielle, rémunérée par les parties.

Ce mode de justice extra-étatique peut privilégier le droit des investisseurs privés à l'intérêt général. Cette partialité intrinsèque est son défaut originel.

L'adjectif "arbitraire" qualifie ce qui est laissé au seul choix



**Chacun est juge, et arbitre, tous à vos sifflets !**

## Le Crémolan CURIEUX / FURIEUX

### 2017 : un nouveau maire à Crémieu ?

Aux prochaines législatives de 2017, les députés qui sont aussi maires devront choisir entre les 2 fonctions. Tel est le calendrier d'application de la loi contre le cumul des mandats. Certains candidats se prononcent déjà pour l'abrogation de cette loi ; pourtant le cumul est une exception française très impopulaire aujourd'hui, plus de 9 français sur 10 sont contre. Une telle décision donnerait une mauvaise image de la classe politique qui ferait primer la protection de ses privilèges sur l'intérêt général en tout début de mandat.

Pendant la campagne municipale de 2014, le député-maire de Crémieu a éludé le sujet.



d'un individu/groupe. Le pouvoir arbitraire est exercé par un seul selon sa subjectivité. Sans souci d'équité ni justice, il ne se contraint pas à la règle. Si elle existe, il l'applique occasionnellement. Par exemple, dans une commune, une autorité arbitraire pourrait décider d'appliquer la réglementation de stationnement de manière occasionnelle. Elle exigerait des citoyens la constitution de dossiers d'autorisations administratives préalables pour des travaux minimes et a contrario dans certains cas validerait a posteriori des constructions non réglementaires, pour d'autres ne demanderait rien.

Une telle autorité pourrait se permettre de construire sur des terrains réputés non constructibles, d'équiper ses installations de menuiseries et mobilier urbain en matériaux réglementairement interdits. Un tel pouvoir pourrait favoriser un projet

immobilier qui l'avantagerait et en empêcher d'autres, sans égard pour l'équité ni l'intérêt public. L'arbitraire est le propre des régimes autoritaires contraires à la démocratie ; sauf à décréter que la démocratie se réduit à élire un « chef » qui a tous les droits le temps de son mandat.

## Économie Sociale ou Collaborative, quelle différence ?



**L'Économie Collaborative met en lien directement les individus, L'Économie Sociale et Solidaire est basée sur des valeurs sociétales et environnementales**

Fréquemment l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire sont associées, pourtant il s'agit de deux modèles bien différents.

Historiquement l'Économie Sociale et Solidaire a été portée par des associations, des mutuelles ou des coopératives. Ce mode d'entreprise est basé sur des valeurs sociétales et environnementales, une gestion démocratique et solidaire. Les bénéfices de l'entreprise sont consacrés au développement de l'outil de travail, les réserves sont impartageables et ne peuvent pas rémunérer des dividendes.

L'esprit de l'Économie Collaborative est de mettre en lien directement les

individus, les particuliers, nommée ainsi Pair to Pair.

C'est l'avènement de l'outil informatique et d'Internet qui a permis l'écllosion de ce modèle.

Si l'utilisateur, le client bénéficiaire de services à des tarifs très concurrentiels, l'entreprise reste dans la dimension d'une économie de type capitaliste. Elle cherche à optimiser ses coûts (fiscaux, salariaux). Elle doit rémunérer ses investisseurs, se positionner sur le marché boursier pour consolider sa valeur. Elle a une attitude marketing très offensive de notation et de mise en concurrence.

L'économie collaborative contourne les codes et la réglementation, ceux du travail, du commerce et de la fiscalité. Elle est l'objet de nombreuses controverses (exemples des taxis et de l'hôtellerie), ce qui implique de légiférer.

Elle n'est collaborative qu'en permettant à ses utilisateurs de se connecter pour s'échanger ou se vendre un service, souvent au profit de grands groupes capitalistes.

Au contraire, depuis Juillet 2014, l'Économie Sociale et Solidaire est encadrée par une loi qui permet de reconnaître, consolider et renforcer cette façon d'entreprendre.

## Citoyens vigilants

La transparence est comme la culture ou l'amour: moins on la pratique plus on en parle. Ici ou là, certains élus, parlant de finances locales, de manifestations subventionnées ou de projets immobiliers disent : « nous n'avons rien à cacher ».

La transparence ne se résume pas à des réponses rassurantes en public et à des informations édulcorées dans un bulletin municipal. Contre la langue de bois et l'absence de transparence qui minent la confiance envers le politique et les principes démocratiques les plus élémentaires, une seule attitude possible : la vigilance citoyenne.

Il ne s'agit pas de curiosité mal placée, ou d'a priori négatif systématique. Un voisin vigilant n'est pas qu'un voisin bêtement soupçonneux ; un citoyen vigilant non plus. L'un comme l'autre sont des personnes impliquées dans la vie de la communauté, des « lanceurs d'alerte » potentiels.

Ce citoyen vigilant a des droits décrits par la loi « CADA » : il doit pouvoir consulter un docu-



ment administratif, en obtenir une copie. Il doit avoir accès aux comptes financiers, puisqu'il y

est question de l'argent du contribuable, aux comptes rendus de

conseils municipaux, aux permis de construire et autres documents d'urbanisme tels que POS, PLU, ZPPAUP. Ces documents sont accessibles dans leur intégralité, dans les limites du respect de la vie privée et du secret des affaires. Trop souvent des mairies s'écartant de la loi, rechignent à communiquer ces documents, arguant du fait qu'ils sont trop complexes ou "stratégiques".

À Crémieu la vigilance doit s'accompagner de patience et de force de conviction : consulter un document relève souvent du parcours du combattant. Quant à en obtenir une copie...

**L'absence de transparence mine la confiance envers le politique**

## Un jardin extraordinaire !



Après le succès en 2015 de la première édition dédiée au recyclage, l'association des ACpC propose cette année "Créer Mieux : Côté Jardin".

Une édition riche en découvertes, de la graine au compost en passant par les toilettes sèches, l'aquaponie ou la malbouffe (ou plutôt la bonne !). Moment fort de la démarche, la journée d'animation dans la halle, le 1<sup>er</sup> mai, succédait à des interventions sur le thème de la graine et des jardins auprès des élèves de l'école « Les Dauphins ».

Balade cueillette, ateliers de bricolage, bourse d'échange, présentation de diverses techniques de jardin, expositions ont ravi le public venu nombreux braver le froid et se réchauffer en dégustant des soupes mixées avec le fabuleux "vélo Mix" lors de la "Disco Soupe".

Insolite et inventive, la journée fut clôturée par un spectacle gratuit de la compagnie de théâtre Etosha, succédant aux contes égrenés l'après-midi par Stéphane Olivier.



Créer Mieux "Côté Jardin" se terminera à la rentrée avec une projection-débat autour de l'avenir de l'agriculture et de la planète, avant de laisser la place, l'année prochaine, à une nouvelle édition, ludique éducative festive et culturelle...



Les passionnés grimpeurs qui les ont équipées bénévolement les dévoilent à tous, contre comportement respectueux et promesse de prudence.

Le guide est disponible au prix de 11€ à l'épicerie presse de Hières sur Amby et à Crémieu chez Nino cycles et la librairie Paul Chemin.



## La croqueuse de buis

En juin, difficile de ne pas remarquer ces petits papillons blancs qui volent très nombreux dans les jardins et les rues de Crémieu : **La Pyrale du Buis**, papillon asiatique arrivé dans la région en 2014, dans sa phase adulte.

Il va pondre dans les buis (en-

**Un moyen de lutte biologique efficace existe : Bacillus thuringiensis**

fin, dans ceux qui ont survécu à la sévère attaque de 2015) où les petites chenilles vertes vont dévorer les feuilles de ce buisson typique de nos paysages calcaires.

Pour éviter la mort des buis, au moins dans nos jardins, un moyen de lutte biologique efficace existe : Bacillus thuringiensis, un bacille vendu dans les jardinerie, à pulvériser sur les feuilles avec modération pour éviter de détruire les insectes

vivant sur les végétaux à proximité.

Il faut aussi savoir que même après avoir perdu leurs feuilles, certains buis peuvent repartir l'année suivante, **donc mieux vaut éviter de les couper**.

On peut espérer que le papillon trouvera rapidement un prédateur efficace pour limiter cette invasion, car il est illusoire de penser traiter les buis en dehors des villages et jardins.



Certains buis peuvent repartir l'année suivante...

Où cette photo a-t-elle été prise ?



Réponse sur notre site Internet [www.mursmursdecremieu.fr](http://www.mursmursdecremieu.fr)

## En bref...



La prochaine séance aura lieu à Optevoz **vendredi 16 septembre à 20h**.

Le film "Devises citoyennes", réalisé par Jérôme Florenville en 2015 sera projeté. La thématique de la soirée sera la monnaie locale complémentaire et le réalisateur lui-même animera le débat. Une soirée clôturée par le partage de tartines gourmandes sur pain bio local.

## Les généreux contribuables crémolans !

"Jamais plus qu'ici je n'ai compris combien c'est beau, combien c'est grand, combien c'est généreux, un contribuable crémolan\*»



La démolition des maisons à l'entrée ouest de Crémieu sera-t-elle financée par le contribuable ? Les frais de démolition seraient avancés par la commune à hauteur de 32 800 €. Pourtant, le terrain est privé et correspond à l'emplacement d'une vaste opération immobilière gérée par un promoteur. Il est à souhaiter pour les comptes de la ville que les frais de cette démolition soient remboursés au plus tôt, la commune n'étant pas un organisme de crédit ! Déjà que notre bonne ville se porte caution pour le dit promoteur pour l'achat du terrain, voilà un autre bien joli service !

\*inspiré par une citation du Général de Gaulle



Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

Je fais un don de soutien de ..... €

J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 15 €

Mon nom : .....

Mon adresse postale : .....

Mon adresse email : .....

Coupon à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :  
Association des ACpC  
35 rue porcherie - 38460 Crémieu  
Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.